

Communiqué du 18 août 2025

Lutte contre les incendies de forêt : qui peut encore promouvoir des éoliennes dans la forêt de la Double ?

Les 11 et 12 août 2025, un incendie a détruit plus de 200 hectares dans la forêt de la Double sur les communes de Saint-Vallier, Bardenac et Brossac, dans le sud Charente. La sensibilité aux incendies de ce massif composé en grande partie de résineux est parfaitement connue, depuis des années, des élus locaux et de la population.

On sait que pour maîtriser le feu lorsque les conditions sont défavorables en raison de la sécheresse, du vent ou du terrain accidenté, quels que soient les moyens de lutte au sol **l'intervention des avions bombardiers d'eau peut se révéler indispensable**. C'est ainsi que dans les dix dernières années, plus de 30 incendies dans la forêt de la Double ont nécessité l'emploi de ces moyens aériens (voir tableau). Et les 11 et 12 août, 4 Canadair et 3 Dash sont intervenus, ainsi qu'un hélicoptère Puma, en faisant de multiples rotations.

Il se trouve que c'est très précisément sur le site du projet éolien des Lorettes, qui a reçu toutes les autorisations de la préfecture de la Charente, que cet incendie a prospéré (voir photo du panneau de Q Energy sur la commune de Brossac dans la zone d'incendie – photo APPY).

Or, la présence d'éoliennes empêche l'intervention d'avions bombardiers d'eau dans un rayon de 600 mètres autour de chaque mât, soit une superficie de 113 hectares autour de chaque éolienne. Cela crée en conséquence **une zone d'exclusion aérienne de plusieurs centaines d'hectares pour chaque parc éolien**.

Ce risque a-t-il été vraiment pris en compte à sa juste mesure quand on voit les projets se développer dans la forêt de la Double : 6 éoliennes inaugurées à Baignes le 13 mai dernier, 6 éoliennes en construction à Chantillac, le projet autorisé de Bardenac – Saint-Vallier - Brossac (Les Lorettes), le projet autorisé de Puymangou (24) (Les Grands Clos), le projet en développement de Saint-Vallier, le projet en développement de Guizengeard ?

Pourquoi prendre un tel risque pour la population alors que la Nouvelle-Aquitaine produit une électricité décarbonée à 98% et est exportatrice ? Pourquoi choisir des zones boisées, à la riche biodiversité, où l'habitat est dispersé et où le vent est faible ?

L'augmentation des températures et les sécheresses répétitives ne peuvent qu'accroître le risque d'incendie de forêt dans les années qui viennent.

Planter des éoliennes dans le massif forestier de la Double, aussi sensible aux incendies que la forêt des Landes, porte atteinte à la sécurité publique.

Informations :

Yann Vogel, président d'APPY, 06 42 97 42 94

Thierry Bonne, président d'Asso3D, 06 28 22 54 52